

PROCES-VERBAL
de
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
du mercredi 1er novembre 2006

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 21 juin 2006
3. Assermentations
4. Election de 2 membres à la Commission des finances, 1 membre à l'AIP* et 1 membre à la commission ad hoc pour la fusion des communes* (**ajouté à l'ordre du jour)
5. Communications du Bureau
6. Informations de la Municipalité
7. Arrêté d'imposition 2006
8. Arrêté d'imposition 2007
9. Statuts de l'ARAS (Association régionale pour l'action sociale région Nyon-Rolle)
10. Octroi de compétences municipales spéciales
11. Divers et propositions individuelles.

Cette séance a débuté sous la présidence de Madame Georgette MARCHAND, vice-présidente. (appel, PV précédente séance, et communications de M.Engelberts, Syndic) et s'est poursuivie, dès son arrivée, par le président Pierre-Alain SCHMIDT.

1. Appel

Mme Suzie NCHINDA est absente.

Une minute de silence a été faite en souvenir de Monsieur Emile HUG, notre regretté collègue et ami trop tôt disparu.

2. Procès-verbal de la séance du 21 juin 2006

Aucune remarque n'ayant été faite, ce PV est approuvé.

3. Assermentations.

Après la lecture de l'art. 5, il est procédé à l'assermentation de Madame Katatina DEMBITZ, première inscrite sur la liste des suppléants, en remplacement de Monsieur Emile HUG, décédé. Ainsi qu'à l'assermentation de Messieurs Agron HYSENI, Jean KELLER, Salvatore MASCALI et Serge MIR, absents lors de l'assermentation effectuée le 12 juin 2006 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DERIAZ, Préfet.

4. Election de 2 membres à la Commission des Finances :

Messieurs Salvatore MASCALI et Serge MIR, déjà en poste lors de la précédente législature, se représentent. Aucune autre personne se présentant pour cette fonction, ils sont élus par acclamation.

Election d'un délégué à l'AIPP :

Après les précisions données par Madame Paola MASCALI sur l'importance de la fonction (qui se déroule 4 fois par an), et après le refus de Monsieur Lionel HUG, Monsieur Salvatore MASCALI s'est proposé au poste de rapporteur de l'Association intercommunale pour l'instruction primaire (AIPP) en remplacement de Monsieur Emile HUG, décédé. Il est élu par acclamation.

Election d'un membre à la Commission ad hoc pour la fusion de communes :

Monsieur Guy DERIAZ est proposé à ce poste pour remplacer Monsieur Emile HUG, décédé. Il est élu par acclamation.

5. Communications du Bureau :

Il n'y a aucune communication du bureau pour cette séance, ce qui permet de passer sans autre au point 6 de l'ordre du jour.

6. Informations de la Municipalité :

M. P. ENGELBERTS présente Madame Irène BÜRER qui a été engagée comme collaboratrice au greffe ; elle est chargée de seconder Madame A. CAVIN, municipale des travaux, étant donné le fort volume de travail dans ce domaine, ce qui permettra de décharger Madame Y.HERNACH.

Il y a un sujet moins agréable à aborder, c'est celui de l'ancienne directrice de la Clairière (EMS) qui a été incarcérée pour malversations graves au sein de l'établissement. Le cas est lourd et pèse sur le comité de direction mais cela n'aura d'incidence ni pour les résidents, ni pour le personnel. Les finances de la Clairière sont suffisamment bonnes pour que l'EMS puisse faire face à ses engagements financiers. La presse a fait état du cas et notre syndic (porte parole du comité de direction) se tient à la disposition de tout conseiller désirant de plus amples informations.

G. DERIAZ demande dans quelle proportion la commune est concernée, à part le fait que le premier magistrat (syndic) de la commune est membre du comité de direction.

M. P. ENGELBERTS : la commune est concernée dans la mesure où elle fait partie du cercle de Coppet et que l'établissement dessert les communes du cercle de Coppet, par conséquent, elle est

concernée par rapport aux pensionnaires qui sont dans l'établissement et aussi par le fait que l'établissement soit situé sur le territoire de la commune de Mies. "Si je fait partie du comité de direction c'est parce que j'ai été sollicité en tant que Syndic de la commune, ce qui est assez logique car 2 syndics doivent figurer au sein de l'administration, l'un d'eux ne s'étant pas représenté lors de la précédente législature, il fallait quelqu'un pour le remplacer et c'est donc moi qui ai été désigné pour cette fonction".

Antennes de Téléphonie mobile : 3 dossiers (recours).

- Orange, nous avons perdu devant le tribunal administratif par conséquent le permis de construire a été attribué.
- Sunrise (bout du chemin Sous-Voie, zone résidentielle) la municipalité a refusé le permis de construire et Sunrise a fait recours. La municipalité va contester ce recours ainsi que les opposants qui se sont groupés. Les arguments pour empêcher cette installation existent malgré des jurisprudences contraires et on espère pouvoir faire empêcher la construction de cette grande antenne au milieu d'une zone villa.
- Swisscom, antenne UMTS plus petite et qui serait située sur le toit de l'immeuble où se trouve le fitness en zone artisanale. Une séance de conciliation a eu lieu, 6 opposants se sont retirés et la municipalité, après un long débat, a décidé de ne pas refuser le permis de construire. Elle va lever les oppositions car cette antenne est de faible dimension et moins puissante. Les personnes qui verraient leur opposition levée ont, s'ils s' estiment fondés, la possibilité de faire recours directement au Tribunal Administratif.

Une question se pose à ce sujet : est-ce qu'on ne devrait pas légiférer au niveau communal, établir un règlement (par ex. pour les zones où elles pourraient être construites ou pas)?

Suggestion : la commission de l'environnement devrait peut-être se réunir pour réfléchir à cette question et proposer ensuite au conseil communal la nécessité d'entrer en matière, cela permettrait d'ouvrir le débat car le sujet risque de se répéter dans le futur car il touche beaucoup de personnes.

Fusion des communes :

Une réunion a eu lieu pour réactiver le processus car avec le changement de législature le sujet a pris du retard. Les membres de la commission ad hoc et le groupe de travail ont été convoqués (présence de 18 personnes sur 27), la séance fut longue, fructueuse et le débat a porté sur la question de savoir si on voulait une fusion à 3 (mandat initial pour notre commune) ou une fusion élargie à plusieurs communes? Toutes les personnes présentes se sont prononcées pour une fusion élargie avec objectif de la réaliser d'ici la fin de la législature!

Une réunion importante aura lieu le 31 janvier 2007 à Coppet avec toutes les municipalités de Terre-Sainte. Deux autres groupes de travail existent, il s'agit de

Coppet et Commugny,

Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Crans, Founex

But de cette réunion : mettre en commun les réflexions, comparer l'avance des travaux et voir si toutes les communes vont dans la même direction.

Le dépouillement du questionnaire (envoyé à la population) et son analyse n'est pas encore terminé. Les commissions vont se réunir pour lister les arguments pour ou contre une fusion élargie.

Une réflexion doit se faire aussi sur les arguments financiers, les municipaux des finances des 3 communes (Chavanne-des-Bois, Tannay et Mies) seront donc sollicités.

Un site pourrait être ouvert pour harmoniser les informations (voir avec notre webmaster, M.RAY).

Problème légal : Il se pourrait que le gouvernement doive modifier la teneur de la loi de façon à ce que lors d'une votation sur ce sujet, si une seule commune refusait la fusion (cas de Montpreveyres

qui a mis en échec pour 2 voix seulement) le projet ne serait pas totalement perdu pour les autres qui l'auraient accepté.

M. JOCHAUD-DU-PLESSIX : Le conseil s'était prononcé à l'unanimité pour une étude de faisabilité sur la fusion avec 3 communes et là, les choses semblent s'emballer puisque l'on parle de fusion élargie. Ne met-on pas la charrue avant les bœufs ? A t-on raté un épisode dans cette affaire?

M. ENGELBERTS : il n'y a pas « emballement » mais « enthousiasme » il est clair qu'une étude de faisabilité s'effectue, mais par projection dans le futur il semble qu'une fusion élargie s'impose car la fusion à 3 a des inconvénients qui seront expliqués ultérieurement. Il est certain qu'il faut attendre que les autres communes rejoignent le processus. Une chose semble cependant certaine (vu l'expérience d'autres essais de fusion), c'est qu'il sera compliqué de convaincre la population du bien fondé d'une fusion. En attendant, le mandat accordé est à l'étude.

LE PRESIDENT indique au Conseil qu'il a pris la décision de l'informer très régulièrement de l'avancée des travaux car le processus est long et complexe. Il y a volonté de transparence dans cette étude

M. J.-L. SEMOROZ

- Notre STEP, comme la plupart des autres, a des problèmes de vieillesse. Les installations sont vétustes et des problèmes apparaissent surtout au niveau de la pulsion pour le brassage (photos à l'appui). Les eaux usées sont donc déviées dans un « stoqueur » qui, après divers traitements, déverse l'eau ainsi traitée dans le lac (à 400m) et les boues restantes sont transportées par camion citerne à la STEP de Nyon pour être traitées.

Des travaux sont nécessaires et dureront environ 2 mois et demi pour un coût approximatif de Fr.100'000,- (prélevé du fond de réserve de la station d'épuration Tannay-Mies), pour la solution la moins coûteuse et qui consiste à placer un tuyau neuf à l'intérieur des anciens. Notre STEP redeviendrait fonctionnelle pour environ 7 ans. Une étude sur une STEP régionale (pour plusieurs communes) est en cours, le site retenu se trouve près de l'autoroute (vers la grande déchetterie sur la commune de Commugny) et le coût projeté serait d'environ Fr. 25/30 million pour 25'000 habitants.

- Chemin Sous-Voie, certains trouvent que les travaux sont longs mais l'ampleur des travaux effectués par la Romande Energie/Swisscom (pas prévus au départ) sont importants, ils ont investi beaucoup d'argent pour mettre la partie électrique sous gaine plutôt que sur poteau. La pose des bordures et déplacement des sacs gris des eaux claires est exécuté sur environ 300m. Les socles des candélabres sont posés (soit 10 pièces). La pause d'enrobé sur le trottoir et le 'reflanchage' de la route depuis la gare jusqu'au chemin de la Crotaz sera effectuée dès le lundi 13 novembre. Durée des travaux environ 2 mois.

- Le rond-point de la RC1 est en plein mouvement, c'est le service des routes et le voyer de l'arrondissement de la côte qui dirigent ces travaux, ils ne concernent pas la commune. C'est le Canton qui va payer la facture. Ces travaux consistent à diminuer les 2 voies en 1 seule.

- Invitation du Sidac pour visiter La Marjolaine, station de pompage au lac, les battantes source de la Rippe et Balxert. Quatre personnes du conseil communal ont participé à cette visite.

Mme P. MASCALI,

- Voilà déjà deux mois que 878 élèves ont repris le chemin de l'école et seulement 3 enfants de première infantine ont été déplacés à Commugny. Cette année 2 communes se sont ajoutées à l'Association Intercommunale pour l'Instruction primaire (AIIP) il s'agit des communes de Chavannes-de-Bogis et Bogis-Bossey.

- Le 15 septembre les aînés de notre village sont parti en course d'école sur la route de Bresse par un temps maussade mais dans la bonne humeur.

- COMITA (Commugny, Mies, Tannay) Société qui a remplacé la Société des eaux en 2004, elle a pour but non lucratif le soutien en faveur d'initiatives concernant la culture, les loisirs, le sport pour les habitants des 3 communes. Une commission intercommunale jeunesse composée de 2 ou 3 jeunes des communes a été mandatée. Après avoir fait une grande étude des besoins de ces jeunes, il en est ressorti qu'un local de rencontre serait nécessaire. Le 27 septembre cette commission a présenté, devant tous les syndics de Terre-Sainte, l'étude et présentation du projet. L'assemblée a été très enthousiaste et encourage à poursuivre. Le Syndic de Coppet M. Romanens a exprimé également son soutien et avance que le site de la gare de Coppet serait idéal pour une telle implantation (où existe un terrain qui appartient à la commune). La prochaine étape sera d'informer toute la population de Terre-Sainte par une présentation début 2007 (dans une salle communale non encore définie). Pour ceux que le projet intéresse une brochure a été réalisée, elle est à disposition pour consultation.

Mme A. CAVIN,

- La réalisation de la véranda touche à sa fin, il reste le carrelage, la peinture, la livraison des meubles ainsi que les aménagements extérieurs. Le résultat est harmonieux et elle est appréciée par les promeneurs... Le concierge est aussi content car il aura un beau balcon!

- Le PGA, les dernières oppositions ont été levées lors de la précédente assemblée mais 2 recours ont été déposés suite à cette décision, elles viennent et touchent le même secteur : la zone résidentielle du Lac. Une demande d'entrée en matière partielle de PGA a été déposée afin que les autres secteurs puissent déjà profiter des modifications car en ce moment il faut jongler entre l'ancien et le nouveau règlement ce qui met beaucoup de retard aux projets.

M. JOCHAUD-DU-PLESSIX : sur quel point du PGA y a-t-il eu recours et peut-on savoir qui sont les recourants ?

Mme A. CAVIN : Il y a recours de l'Association Rives Publiques et la SI des Crénées. D'où blocage des projets pour la zone résidentielle du Lac.

Mme DANISI ROCHAIX : voudrait comprendre l'"application partielle" du nouveau règlement.

Mme A. CAVIN : on a un nouveau règlement à l'étude depuis plusieurs années et maintenant il est ficelé, approuvé par les différents départements et par notre Conseil. Comme il n'y a plus qu'un recours pour 1 seule zone qui demande l'effet suspensif à l'entrée en vigueur du nouveau PGA, le reste du territoire n'est pas concerné par ces recours et pourrait bénéficier des avantages du nouveau règlement.

Mme DANISI ROCHAIX : Il y a 2 recours, l'un de l'Association des Rives Publiques (connu personnellement) et l'autre de la SI des Crénées, voudrait connaître le pourquoi et la cause de ces recours.

Mme A. CAVIN : ne donne pas d'explications pour l'Association des Rives Publiques dont le recours est connu de Mme Danisi Rochaix. En ce qui concerne la SI des Crénées, il s'agit d'une parcelle sur laquelle il y a un plan de quartier à l'étude non encore achevé on est donc dans une situation où l'ancien règlement n'est pas applicable et le plan de quartier pas encore approuvé!

M. B. HUG, l'Administrateur de la SI indique qu'il y a un vide juridique dans le texte du PGA tel qu'accepté par le SAT. L'opposition n'a pas requis l'effet suspensif sur tout le territoire de la commune pour ne pas bloquer les autres zones mais le recours a lieu pour corriger le texte concernant la SI des Crénées. Ce recours a été suspendu et sera sans appel dès que le plan de quartier sera accepté par le Conseil Communal.

Mme DANISI ROCHAIX ne comprend toujours pas les explications d'où intervention du Président.

M. P.-A. SCHMIDT tente d'éclaircir la situation : le nouveau PGA ne réglemente pas la ou les parcelles, propriétés de la SI des Crénées au motif que ces parcelles doivent faire l'objet d'un plan de quartier spécifique. Le plan de quartier en question est en cours d'élaboration mais n'a toujours pas fait l'objet d'une approbation tant de notre Conseil Communal que des services de l'Etat de Vaud. Cette situation place aujourd'hui la SI dans une situation complexe de "no man's land juridique" dans la mesure où l'ancienne réglementation n'est plus applicable à ces parcelles au motif qu'il existe un nouveau PGA, qui n'est lui-même pas applicable à ces parcelles en raison du fait que ces dernières doivent faire l'objet d'un plan de quartier spécifique . Il s'en suit qu'aussi longtemps que ce dernier n'est pas entré en force, le propriétaire perd tous ses droits de construction, d'où son recours contre le PGA sans toutefois s'opposer à son application immédiate sur les autres parcelles de la commune. C'est pourquoi l'Administrateur n'a pas voulu rester dans ce vide juridique et a recouru contre cette décision de façon à ne pas se retrouver sans aucune possibilité de construction mais, si le plan de quartier devait être accepté, ce recours n'aurait pas de sens d'où la raison de la suspension de son opposition avec l'accord de toutes les parties.

- Le parking de la Gare va commencer au courant de ce mois car le chantier de la 1ere phase de construction des immeubles du triangle est pratiquement terminé. On attendra cependant la fin des travaux du giratoire pour ne pas accentuer l'encombrement de cette zone.

- Projet du Sorbier. Le bureau MTM a été sélectionné pour l'étude de construction de 3 petits immeubles. Il y aura présentation des plans dès l'avancement des aspects de la réalisation.

7. Arrêté d'imposition 2006

M. C. FIGEAT : communication du compte rendu des chiffres donnés par le Canton. Ceux-ci étaient, de manière scandaleuse, trop élevés et faux en ce sens que l'on nous avait communiqué une augmentation faramineuse de la facture sociale et du fond de péréquation à la même période l'année dernière et c'est en se basant sur ces chiffres, que le point d'impôt avait été appliqué. Or, début janvier, nous avons reçus d'autres chiffres beaucoup moins élevés ce qui a eu pour conséquence que le taux d'impôt communal appliqué était trop élevé en 2006. Suite à ces nouveaux renseignements, une motion du Conseil a été votée et un nouvel arrêté d'imposition basé sur les chiffres réels qui nous ont été communiqués (nettement inférieurs) a été décidé. Sur cette base nous avons écrit, le 29 juin par lettre recommandée, au Conseil d'Etat pour annoncer que nous demandions la rectification de l'arrêté d'imposition avec un nouvel arrêté.

Le 05 septembre nous avons renvoyé un courrier pour obtenir une réponse à notre demande.

Nous avons enfin reçu une réponse du Conseil d'Etat le 20 septembre nous annonçant que notre demande ne pouvait être acceptée pour différentes raisons dont nos juristes et notre président pensent qu'elle serait certainement discutable. Cela étant, cela supposerait que l'on doive se battre à

tout haut niveau puisque les voies de recours sont devant le Tribunal Fédéral (c'était en fait une décision du Conseil d'Etat). Ceci impliquerait une procédure longue et coûteuse.

Une solution plus pragmatique a été trouvée : procéder à une rectification dès 2007 sur la base des chiffres donnés en rétrocedant le trop perçu en 2006.

M. P.-A. SCHMIDT, précision : le grief de la non rétroactivité d'une loi qui nous a été opposé par le Conseil d'Etat est un argument juridique réel mais assez particulier dans le cas d'espèce et qui ne résiste pas au bon sens dans la mesure où l'information du Conseil d'Etat est parvenue à la commune après la votation et en début de cette année seulement. Toutefois, la solution trouvée avec M. Figeat semble la plus appropriée.

M. B. GAUD : Dans la réponse à nos courriers, avons nous reçu la garantie que cette situation ne va pas se reproduire?

M. C. FIGEAT : rien n'est certain

8. Arrêté d'imposition 2007

M. C. FIGEAT, en 2005 "année de référence" à 53 cts avec laquelle nous avons fait un bénéfice de 1,1 Mio CHF. soit environ 12 points d'impôts perçu en trop, qui seront rétrocedés sur 3 ans environ. Après projection de l'augmentation de la facture sociale, du fonds de péréquation et augmentations diverses, nous arrivons à 48 cts de points d'impôts pour 2007 (rf préavis 2/2006).

M. P.-A. SCHMIDT : Ces explications semblent claires pour tout le monde

M. S. MASCALI : Comment va t-on procéder pour les habitants qui vont quitter la commune après 1 ou 2 ans sachant qu'ils ont payés trop d'impôts en 2006?

M. C. FIGEAT : on ne quitte pas la commune (rires)

M. P.-A. SCHMIDT : au même titre, les nouveaux habitants vont bénéficier de cette baisse d'impôts alors qu'ils n'ont pas réglé, à Mies, leurs impôts 2006.

M. J. SHELDON : Dans quelle mesure peut-on se fier aux chiffres donnés par le Canton cette année?

M. C. FIGEAT : on peut y croire un peu plus car ils sont cohérents par rapport à ceux donnés en 2006 (après correction) et ceux que nous payons actuellement.

Mme G. DANISI ROCHAIX : Les informations erronées sont-elles valables pour toutes les communes de Terre-Sainte, voire Vaudoise?

M. C. FIGEAT : elles étaient principalement et très fortement erronées pour les communes de Terre-Sainte (facture sociale trop élevée), les villes (Lausanne est passée de 60 Mio CHF à 25 Mio) Mies à cependant été une des communes la plus fortement touchée.

M. P.-A. SCHMIDT : L'incorrection des chiffres donnés avait une incidence de 20 à 30% sur le budget

M. J.-P. STREIT : peut-on mettre en parallèle le point d'impôt Cantonal pour avoir une référence? Il semble aussi que nos impôts on subi l'"effet yo-yo" ces dernières années!

M. C. FIGEAT : C'est vrai qu'il y a eu des haut et des bas, ce que l'on essaie d'éviter en effectuant cette correction sur 3 ans. Il faut savoir que toutes les hausses que nous avons dû faire subir au contribuable sont en fait un transfert de charge du Canton sur les Communes. Les transferts sont momentanément terminés mais un gros pavé se pointe à l'horizon par un transfert possible des charges Fédérale aux Cantons...Nous essayons de maîtriser les charges de notre commune mais nous subissons celles transmises par le Canton (la prise en charge communale de la facture sociale s'élevait avant 2005 à 20% et elle est passée à 50%!).

M. P.-A. SCHMIDT : au niveau du point d'impôt, où se situe Mies par rapport aux autres communes de Terre-Sainte?

M. C. FIGEAT : on devrait être en 3 ou 4ème position. Nous sommes une des commune où les impôts sont les plus bas.

L'arrêté d'imposition est accepté, tel que présenté, à l'unanimité sous réserve de 2 abstentions.

9. Statuts de l'ARAS (Association régionale pour l'action sociale région Nyon-Rolle :

M. P. ENGELBERTS : Il y a plusieurs décennies, les communes octroyaient l'aide sociale à ses habitants ensuite, vu la complexité du travail, celui-ci a été délégué à une Association : le centre social régional de Terre-Sainte à Coppet. L'ARAS est l'organisation qui chapeaute le tout et dont les statuts doivent être mis à jour car ils ne sont plus d'actualités. Le nouveau règlement est à approuver par chaque communes membres, ces nouveaux statuts n'ont pas d'incidence sur les finances.

Mme G. DANISI ROCHAIX : Pourquoi devons-nous "approuver" si la commission a déjà tout fait et quelle en est l'importance?

M. P.-A. SCHMIDT : nous sommes membre de cette Association régionale et en cette qualité nous devons valider toute modification du règlement. Nos délégués auprès de cette Association ne peuvent voter que s'ils ont un mandat clair de la part des communes et donc de nous.

Mme G. DANISI ROCHAIX : y a t-il un délégué de notre commune et qui?

M. P. ENGELBERTS : les délégués de notre commune sont Mme MASCALI et moi-même. Le travail essentiel est fait par la Commission mais doit être approuvé par le Conseil Communal des communes.

M. P. MEIER : ref. à l'art.38 des statuts.

Mme G. DANISI ROCHAIX : ce qui n'est pas clair pour moi c'est qu'il y a 2 délégués qui ont étudiés ces nouveaux textes et vous nous recommandez d'accepter ou pas ces nouveaux statuts?

M. P.-A. SCHMIDT : Il y a un préavis de la commune de Mies qui a été communiqué en septembre 2006 proposant d'adopter les nouveaux statuts.

M. P. CODEREY : ref. art.10 du préavis de la municipalité, qui sont les représentants "politiques"?

M. P.-A. SCHMIDT : se reporter à l'art.10 des statuts de l'Association, dans "politiques" il faut sous-entendre Municipaux (nous avons 3 voix).

M. P. CODEREY : Quels sont les montants versés aux différentes Associations répertoriées sur la liste reçue, y a t-il des statistiques et des renseignements à ce sujet?

M. P. ENGELBERTS : ce n'est pas le sujet maintenant mais tout le monde sait que la facture sociale est élevée et c'est justement l'ARAS qui fait la distribution aux différents organismes. Chaque région a sa propre ARAS.

Les nouveaux statuts de l'Aras sont acceptés, tel que présentés, à l'unanimité sous réserve d'une abstention.

10. Octroi de compétences municipales spéciales.

M. S. MASCALI : La commission des finances, dans son rapport du 24 octobre, demande de ne pas accepter le point 4 du préavis de la Municipalité car il n'y a pas de limites à l'engagement.

M. P. ENGELBERTS a demandé des précisions à M. le Préfet concernant cet article mais il est vrai qu'aucun montant n'est indiqué pour limiter les dépenses.

M. B. GAUD : le point 4 n'est-il pas compris dans le point 1 auquel il faudrait interdire les sociétés immobilières?

M. P.-A. SCHMIDT : pour le point 4, il est vrai qu'il faudrait limiter cette participation à un plafond maximum ou effectuer sa suppression.

M. C. FIGEAT : le point 4 n'est pas indispensable. A la municipalité nous pouvons fonctionner normalement sans cette compétence spéciale.

M. P.-A. SCHMIDT, propose d'élargir les compétences du point 2 par l'adjonction d'une précision de recourir contre une décision émanant d'une autorité dans le délai de recours habituel de 30 jours puisque les séances du Conseil Communal se tiennent seulement tous les trimestres.

M. O. EMERY : point 1, importance d'indiquer une limite d'utilisation du montant à disposition.

M. P.-A. SCHMIDT : en moyenne, combien de fois par an utilise t-on ces CHF 30'000,- ?
Il s'agit d'environ 1 à 2 cas par an.

M. S. MOSES propose de modifier le point 1 en ajoutant « à l'exception de l'acquisition de participation dans les sociétés immobilières ».

Mme F. GAVILLET : ou de limiter dans le temps la responsabilité.

M. J. KELLER : on ne peut pas considérer qu'une dépense est assimilable à une prise de participation.

M. P.-A. SCHMIDT : en réalité, c'est un peu redondant, d'un autre côté on pourrait imaginer que l'on achèterait une action qui ne vaut rien CHF 10'000,- par soutien et par la suite dire que ce n'est pas une dépense mais un soutien...(soutien assimilable à une dépense et dépense assimilable à un soutien!)

M. B. HUG : une prise de participation n'est pas une aide, c'est exclu par l'idée même du point 1. La Commission des Finances soutient que dans la mesure où la commune prend une participation dans une société "untel", elle engage une responsabilité morale qui peut aller plus loin que l'investissement même. Pour le point 1, il serait bon de préciser une participation et pas une dépense courante à prendre hors budget.

M. C. FIGEAT : on a fonctionné pendant 5 ou 6 législatures de cette manière là. Tout est basé sur un rapport de confiance, si on commence à vouloir jouer à l'américaine et remplir des pages et des

pages de ce que l'on a le droit de faire ou pas, on va à l'encontre du bon sens. Il n'est donc pas utile de modifier le point 1

M. P.-A. SCHMIDT : passe au vote et commence par la proposition de M. Moses :

1 : La compétence de pouvoir engager une dépense de Fr. 30'000, par cas, hors du budget, pour des dépenses imprévisibles et exceptionnelles à l'exception de prise de participation dans les sociétés commerciales, sous réserve d'en informer le Conseil lors de la prochaine séance.

Votation sur cette proposition (appelée motion MOSES) : 5 oui
31 non
4 abstentions

D'où son refus.

Votation sur l'octroi des compétences spéciales tel qu'amendé, soit :

1 : La compétence de pouvoir engager une dépense de Fr. 30'000,- par cas, hors du budget, pour des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, sous réserve d'en informer le Conseil lors de la prochaine séance.

2 : la compétence de pouvoir plaider contre une personne ou une société qui ne remplirait pas ses obligations envers la Commune ainsi que de recourir à l'encontre de toute décision émanant d'une autorité ayant pris une décision concernant la commune.

3 : La compétence de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, dont la valeur n'excède pas Fr. 20'000,- par cas. L'article 44 chiffre 1 de la LC est réservé.

Nous pensons plus particulièrement à la cession de droits de passage (servitudes cadastrées) sur les terrains communaux pour des canalisations de la Romande Energie ou des TT.

4 : supprimé.

Résultat du vote = **Accepté a l'unanimité.**

11. Divers et propositions individuelles.

M. A. BAERTSCHI propose que l'on fasse une étude de faisabilité sur l'installation d'un raccordement WIMAX/ADSL ce qui est déjà fait à Founex.

Mme G. MARCHAND, faire diligence, dès l'an prochain, pour le problème de la déchetterie (circulation). Il y avait un projet commun avec Tannay!

M. SEMOROZ, Tannay a pris contact avec Commugny, voire d'autres communes, pour faire une déchetterie au dessus du stand de Commugny. Il serait possible de se joindre à ce groupe mais la situation est éloignée de notre commune...Il y aurait une autre solution, c'est de réaliser celle-ci derrière les Tennis où nous avons encore du terrain à déclasser en zone d'utilité publique.

M. E. PETTINAROLI désire savoir jusqu'où vont aller les travaux au chemin sous-voies : de la Gare au chemin de la Crottaz ou plus loin?

M. SEMOROZ indique que ces travaux vont aller jusqu'au chemin des Grandes Vignes, juste avant le passage sous voie de la Vy à Vaux.

M. E. PETTINAROLI, est-ce qu'il est prévu un sens unique dans le premier tronçon?

M. SEMOROZ, pas du tout puisqu'il y aura des bacs à fleurs pour éviter les dépassements et limiter la vitesse. Il y aura des parkings côté Lac, derrière les bacs à fleurs. S'il y a un intérêt à réaliser un sens unique (ce qui n'était pas le cas précédemment) une étude pourra se faire.

M. P. CODEREY va-t-il y avoir un ralentissement du trafic au rond point de Mies, route Suisse?

M. SEMOROZ comme dit précédemment, les travaux actuels vont faire en sorte de ralentir le trafic car il n'y aura plus qu'une seule voie. Pour la RC2 une demande a été faite pour descendre le panneau Mies et 50km/h. vers le rond point. Un trottoir partira de la route Suisse en direction de la gare côté triangle.

M. B. GAUD, y a-t-il du nouveau sur le problème des transports publics (CGN, CFF...) Y aura-t-il participation du canton pour abaisser le coût de l'abonnement CFF?

M. P. ENGELBERTS, pour l'instant il n'y a pas d'intention mais une étude est actuellement en cours sur la région de Terre Sainte (schéma directeur) car, avec l'extension de Divonne, il va falloir prendre des dispositions au niveau de toutes les infrastructures.

M. S. MOSES, revient sur le sujet des impôts à savoir pourquoi ne pas diminuer les impôts 2006 comme souhaité lors de la séance du mois de juin plutôt que d'étaler sur 3 ans le trop perçu?

M. P.-A. SCHMIDT, la municipalité a pris contact avec le Canton qui a refusé l'entrée en matière. Ce sujet a été longuement expliqué par M. C. Figeat lors des débats sur les points à l'ordre du jour sous No 7 et 8.

M. M. MANCESTI, on a établi récemment une zone à 30km/h et aussi un compteur. S'il s'agissait d'un compteur pour enregistrer la vitesse il serait intéressant d'avoir les conclusions de l'étude.

M. SEMOROZ, donnera le résultat de cette étude en décembre. Demande a aussi été faite au TCS de réinstaller et, si possible, enregistrer la vitesse dans les 2 sens.

M. M. MANCESTI, concernant les Tennis, quelle est la situation concernant la gestion du club?

M. P. ENGELBERTS : question épineuse, on essaye d'obtenir du club qu'il fasse une assemblée générale, qu'il nomme un comité qui fonctionne mais nous avons un président fantôme qui ne répond pas à nos injonctions. Nous sommes à un stade où nous allons exiger un certain nombre de choses faute de quoi nous allons fermer les courts.

M. C. HILFIKER, pourquoi n'y a-t-il pas eu, cette année, un concours de soupe?

M. P. ENGELBERTS, au cours de la sortie du tour de la commune organisée par les ROP (Retraités Ou Presque) il y a eu des incidents qui n'ont pas fait l'objet d'un échange suffisamment diplomatique de part et d'autre et qui a abouti à un blocage de certains membres du ROP. D'où suppression de cette manifestation. On devrait être à même de dépasser ce différent.

M. P. MEIER, il serait dommage de couper l'herbe sous le pied des bénévoles qui s'investissent.

M. P. ENGELBERTS, la municipalité n'a pas une volonté de froisser les sensibilités et va mettre les choses au clair pour que cette manifestation continue. Mais les ROP veulent-ils continuer ou pas? La municipalité est dans l'attente de leur décision.

M. C. FIGEAT, il y a dans la commune une amicale qui organise des manifestations (1er août...) et qui le fait très bien, les personnes intéressées peuvent les rejoindre.

M. S. MASCALI, ces multiplications d'associations...

M. P. MEIER, vient de la commune de Crans qui a 33 associations locales et cela n'est pas considéré comme un manque de richesse au contraire. Cet incident est insultant, plus on est de fous, plus on rit et plus on a envie de s'investir.

Mme Paola MASCALI, d'accord pour qu'il y ai des sociétés partout dans la commune mais dans ce cas il s'agit d'enfantillages. A un enfant on lui donne une claque et il apprend, une personne âgée on ne peut que l'écouter! Les ROP ont toujours été soutenus mais suite à cette réaction il y a déception.

Mme S. MEYLAN trouve dommage qu'une lettre soit envoyée pour signifier ce qui ne va pas. Dans un village comme le nôtre on doit pouvoir se parler.

M. P.-A. SCHMIDT met fin à cette discussion.

M. P. CODEREY demande si les CFF ont été contactés pour le bruit que font certains trains régionaux et s'il était possible de changer la couleur du mur?

M. P. ENGELBERTS, un courrier va partir dès demain pour les CFF et une copie sera envoyée à M. Coderey. Mais n'a pas souvenance du problème de la couleur du mur

Lecture de l'extrait du PV de cette séance : cet extrait est accepté à l'unanimité.

Séance terminée à 21h40 et suivie d'un repas en compagnie des anciens municipaux qui ne se sont pas représentés.

Le président

La secrétaire

P.-A. SCHMIDT

N. WUILLEMIN